

« Les dérives sectaires existent toujours »

Le député fédéral André Frédéric (PS) vient d'être nommé au sein de la FECRIS, une ONG européenne qui lutte contre le sectarisme. Explications.

● Interview : Julie WOLFF

André Frédéric, vous venez de rejoindre le conseil d'administration de la FECRIS, la Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme. Comment tout cela est-il arrivé ?

Ce n'est pas nouveau, le sectarisme est une thématique sur laquelle je travaille depuis longtemps. J'ai créé en Communauté française une association baptisée Aviso, comme ce petit bateau qui lutte contre les sous-marins, pour accueillir, conseiller et aider les victimes de dérives sectaires. Jusque-là, il n'existait rien du tout. C'est pourtant l'un des trente missions de la Sûreté de l'État mais avec les préoccupations actuelles, notamment sur la lutte antiterroriste et le radicalisme, c'est le vide absolu.

À force d'être en contact avec le milieu, j'ai été invité en ma qualité de député spécialiste des sectes en Belgique – spécialiste parce que je suis le seul à m'y intéresser – à différents événements et colloques. J'ai également effectué un travail important qui s'est conclu par le dépôt d'une loi, au niveau pénal, sur l'abus de faiblesse. On s'est inspiré pour cela de la loi française. Celle-ci ne s'applique pas uniquement, d'ailleurs, aux victimes de dérives sectaires. Elle a par exemple été retenue dans le cadre du procès Bettencourt. C'est grâce à tout cela



Via cette ONG, André Frédéric, seul membre belge, pourra échanger avec les autres pays européens.

que je suis rentré en contact avec la FECRIS et que je suis devenu membre de celle-ci.

Quel est le rôle de cette fédération ?

Il s'agit d'une organisation non gouvernementale qui est en partie subsidiée par l'État français. Elle comprend une trentaine de pays dont cinq situés hors Europe. Elle essaye de coordonner au niveau international la lutte contre les dérives sectaires et soutient les associa-

tions de terrain. De plus, elle suit les débats à l'ONU et au sein des différentes institutions européennes.

Qu'est-ce que cela représente pour vous, ce nouveau mandat ?

C'est une manière de jouer un rôle dans ce combat et de lui donner un peu d'épaisseur. Cela me permet aussi d'être en contact avec d'autres pays européens. On échange des informations, des expériences... Je

compte aussi jouer un rôle actif dans la gestion de l'administration. Je précise qu'il s'agit ici d'un mandat non rémunéré qui me permet de m'inscrire dans un réseau d'échange et d'entraide entre les différents états européens. Je suis par exemple régulièrement contacté par des Français qui ont été victimes d'un gourou belge. On peut ainsi nourrir la réflexion.

Aujourd'hui, avec les évolutions technologiques, le monde est devenu un village. Il y a 50 ans, le recrutement des mouvements sectaires se faisait par le porte à porte. Maintenant, cela se fait via internet et sur les réseaux sociaux. Nous devons donc nous adapter. Cela dépasse les frontières même du pays. Faire partie de cette ONG est donc une belle reconnaissance pour moi.

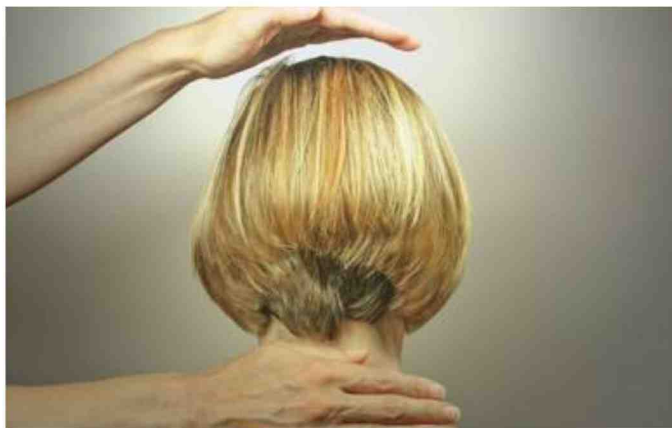
Concrètement, est-ce encore un phénomène fréquent, en Belgique ?

Je l'ai dit dernièrement dans vos colonnes, aujourd'hui, les services de renseignement ne travaillent plus sur le sujet parce qu'ils sont mobilisés sur d'autres thématiques, comme l'antiterrorisme, et c'est tout à fait normal. Par conséquent, cela laisse le champ libre à ces groupes sectaires philosophiques, religieux ou thérapeutiques pour faire de nouvelles

victimes. Ce sont de véritables entreprises commerciales qui continuent de faire des dégâts. Les grands mouvements sectaires existent toujours et il y a plusieurs petits groupes qui se mobilisent autour d'un gourou.

Actuellement, les dérives sectaires les plus interpellantes sont celles qui concernent la santé. De plus en plus de personnes sont tentées de quitter les méthodes thérapeutiques traditionnelles pour se référer à des méthodes alternatives proposées par des charlatans. Ceux-ci abusent de la fragilité et de la détresse de ces personnes, qui mettent ensuite des années à se reconstruire. Parfois, la mort est au bout du voyage. Je tiens néanmoins à rappeler que je ne combats pas du tout les religions ou les courants philosophiques. Je respecte la loi et donc la liberté de chacun. Mais lorsque la personne abandonne sa chimie pour suivre les conseils d'un marabout et meurt, j'estime que les pouvoirs publics doivent être attentifs et réagir.

Les dérives sectaires existent donc toujours. Ce n'est par parce que l'on en parle plus qu'elles ont disparu. L'association Aviso reçoit une vingtaine d'appels par mois en moyenne. Ce n'est pas rien. ■



Les dérives sectaires sont encore d'actualité. Aujourd'hui, celles qui concernent la santé sont les plus fréquentes. Dans la détresse, des personnes malades n'hésitent pas à faire confiance à des marabouts.

es avant
rénevoles :
jevenir
ccueil de
contact